



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Secrétariat Général  
Bureau de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui territorial

### RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

La préfète  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement – livre V – titre 1<sup>er</sup> – articles L. 511-1 et suivants, et titre IV – chapitre 1<sup>er</sup>, articles L. 541-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets,

#### DELIVRE

à : **TRANSPORT MCF**

dont le siège est situé : **8 avenue Jean-Antoine Chaptal 48000 Badaroux**

récépissé de sa déclaration reçue le : **02 février 2021**

relative à son activité de transport par route de **déchets non dangereux**

Récépissé n° **2021-002** délivré le **04 février 2021**, à **MENDE (Lozère)**.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de **cinq ans**.

Le présent récépissé de déclaration ne préjuge pas de l'obtention des éventuelles autorisations requises au titre de l'arrêté du 5 décembre 1996 modifié dit arrêté "ADR" : certificats d'agrément des véhicules de transport et certificats de formation spéciale des conducteurs.

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.  
Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente (TA de NÎMES) conformément aux dispositions des articles L.514-6 et R514-3-1 du titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

Thomas ODINOT

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

Téléphone : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-60-60